

*Collectif pour la protection et l'embellissement
de la Vie sur la Commune
de SAINT-RÉMY-DE-CHARGNAT - 63500*

St Rémy le 25 septembre 2020

Destinataire : Mr Le Maire

*Mairie
7 place de la Mairie
63500 Saint Rémy de Chagnat*

*copie à Mr Le Sous-Préfet
d'ISSOIRE*

*Objet : Requête
concernant le projet de méthaniseur agricole
à la Derne*

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'attribution du permis de construire n° 06339219V0013 en date du 29 juillet 2020 déposé par EARL Deloche à St Rémy de Chagnat au lieu dit La Derne pour la création d'une station de méthanisation, nous contestons le vote d'approbation du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020.

Dans une 1ère délibération lors du conseil municipal du 9 décembre 2019, à l'unanimité des membres présents, le conseil a donné un avis défavorable au projet présenté, avec 5 manquements relevés .

Le 6 juillet 2020 alors que déjà près de 30 citoyens habitants de St Rémy étaient venus marquer leur désapprobation du projet devant la mairie l (projet découvert vers la mi juin pour une petite partie seulement des habitants) , le conseil municipal ,qui se tenait à huis clos , a donné un avis favorable au projet , toujours à l'unanimité des membres présents.

Mais qu'en est-il exactement des questions posées le 9 décembre dernier qui ont provoqué le rejet de la demande du PC ?

Particulièrement :

1 - Qu'en est-il de la question liée au PLU ?

Quel était précisément le manquement au PLU et quelle a été la réponse du promoteur?

2 - La question de la voirie communale est posée , imprécise , et la réponse de Mr Deloche consignée dans le PC reste tout aussi évasive , de l'ordre d'un engagement tacite avec la Commune.

A ce sujet et compte tenu des trafics prévisibles importants en allers et retours , de la situation sur un point haut de la route, on peut craindre que nombre d'engins agricoles coupent la départementale au sortir du site de Mr Deloche alors que la visibilité est loin d'être optimale et que le trafic routier est déjà constant sur cet axe.

On peut craindre également une dégradation importante de la chaussée à cet endroit compte tenu du

tonnage des engins agricoles et de la répétition des manoeuvres aux mêmes endroits.

On peut s'étonner également qu'aucun des élus n'ait relevé que la borne incendie à proximité , prise en compte par le promoteur dans son plan de sécurité , ne soit pas utilisable .

3 - Un dernier manquement relevé par votre conseil le 09 décembre concerne les "créations de réseaux " .

De quoi s'agit-il exactement ?

Sur la question de l'acheminement du Gaz jusqu'à Parentignat (environ 4 kms), les représentants de GRDF ont indiqué qu'eux prenaient environ 40 % du coût , le reste étant à charge du promoteur. On doit ajouter : qu'en est-il du tracé de ce gazoduc ?

On pourra relever que le coût n'est pas dans le plan de financement de Mr Deloche et que l'argent public par contre , vient encore là en moteur du projet .

Monsieur Le Maire, la législation favorise actuellement l'installation de ce type d'unité quasi industrielle, en simplifiant au maximum les formalités avec une simple déclaration et un avis consultatif du conseil municipal.

Mais Le conseil municipal se doit de considérer avant tout l'intérêt de la population dans son ensemble. Est-ce que le conseil municipal avec une partie de nouveaux élus a pris la mesure du projet, des risques encourus , environnementaux en particulier ?

Nous contestons aujourd'hui ce vote du conseil municipal.

Dans la délibération du 6 juillet dernier, il est noté en préalable :

" A la vue de l'importance du dossier"

De fait , tout démontre que ce dossier n'a pas été suffisamment étudié.

Nous demandons Mr. Maire , que le dossier soit repris par nos élus et qu'un nouveau vote soit effectué. La commune de St Rémy dispose par ailleurs d'une salle polyvalente qui doit pouvoir accueillir un conseil municipal et un grand nombre de citoyens dans des conditions respectueuses des règles sanitaires actuelles .

Veillez agréer, Monsieur le Maire nos respectueuses salutations.

Pour le collectif

*Patrick Bergougnoux
Porte parole*

*Christian Coulomb
Porte parole*

*Albert Gaillard
Porte parole*